



Conseil d'administration du 18 novembre 2016

Résolution n° 2016/30- CA

**« Animation 2017, 2018 et 2019 des sites Natura 2000
majoritairement en cœur de parc : FR9310036, FR9301498,
FR9301505 et FR9301506**

Le Conseil d'administration,

Vu le budget 2017 adopté par le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve le projet « Animation des sites Natura 2000 » qui répond aux orientations 3.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces », 3.4 « Préserver la ressource en eau et les milieux associés » et 3.6 « Soutenir la gestion globale des alpages » de la Charte du parc national des Écrins.
- approuve le calendrier de réalisation du projet : janvier 2017 – décembre 2019
- approuve le plan de financement de l'opération et l'inscription de cette dépense au budget :

Ressource	Montant	Taux
FEADER	50 195 €	53%
Parc national des Écrins	44 512 €	47%
Total	94 707 €	100%

- s'engage à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- sollicite une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER, à hauteur de 53% des dépenses subventionnables, soit 50 195 € ,
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés et à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,
- autorise le directeur à déposer les demandes de financement et toutes pièces nécessaires à l'instruction des dossiers.

Le président
du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Pierre COMMENVILLE